

L'ESSENTIEL 2024

UNE ANNÉE D'ACTIONS
& L'ESSENTIEL DES COMPTES



ACAT
france

ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE

RÉSISTER !

La torture : un mot qui glace. D'infinies souffrances pour des milliers d'êtres livrés à l'imagination des bourreaux en ce moment même, dans la moitié des pays du monde.

En 1974, deux femmes protestantes ont dit : « Plus jamais ! » Elles croyaient en Dieu, elles croyaient en l'être humain. Ensemble, elles ont fondé l'ACAT, une ONG qui mobilise des chrétiens de toutes confessions et des personnes engagées pour faire vivre l'espoir d'un monde sans torture ni peine de mort.

NOTRE MISSION

- **Lutter** contre la torture
- **Abolir** la peine de mort
- **Protéger** les victimes
- **Défendre** le droit d'asile

NOTRE FORCE

- **24 500** membres (adhérents et donateurs)
- **210** groupes agissant en France
- **71 852** personnes sont abonnées aux communications électroniques de l'ACAT-France dont **62 676** à notre lettre d'information mensuelle.
- **L'œcuménisme** et la spiritualité au service de la dignité
- **L'appartenance à la FIACAT**, réseau international des ACAT

NOS MOYENS D'ACTION

- Veiller, enquêter, dénoncer et témoigner
- Informer et sensibiliser
- Interpeller et faire pression
- Agir en justice
- Prier en soutien aux victimes
- Assister les victimes et leurs familles

En 2024, l'ACAT-France a célébré 50 ans d'action dédiée à la défense de la dignité et des droits humains, en soutien aux victimes. L'occasion de revenir sur cinq décennies de militance poussée par l'indignation, d'engagement ancré dans une foi active, de missions à travers le monde, d'enquêtes et rapports, de lutte contre l'impunité, de victoires obtenues ensemble !

2024 fut une année charnière pour notre association. L'occasion d'entamer sa mue vers une ACAT prête à répondre aux défis majeurs du monde de demain. Ce monde semble dériver et s'éloigner des principes fondateurs de l'État de droit, de la démocratie, et bascule plus que jamais dans l'arbitraire, l'injustice, le populisme des extrêmes décomplexés.

BOUCLERS HUMAINS

La France n'est pas en reste. Elle fait fi du droit international dès lors qu'il s'agit d'immigration, de l'accueil de l'exilé et du maintien de l'ordre. Quant à la surpopulation carcérale, elle induit des traitements inhumains et dégradants.

Une période marquée par des crises graves des libertés et des droits humains à travers le monde, par des guerres et des conflits dans le cadre desquels les civils ne sont pas épargnés, pire, sont pris pour cibles, servent de boucliers humains. Un constat préoccupant puisqu'il révèle que les normes internationales en matière de protection des civils dans le cadre de conflits armés, sont foulées aux pieds en toute impunité.

Les guerres et les conflits armés à caractère génocidaire déclenchés ou poursuivis en 2024, en témoignent, provoquant la mort et le déplacement de millions de personnes. La République démocratique du Congo (RDC),

UNE ANNÉE D' ACTIONS 2024 | Directeur de la publication : Yves Rolland. Directrice de la communication : Elsa Le Brettevillos. Responsable éditoriale : Linda Caille. Comité de rédaction : Linda Caille, Elsa Le Brettevillos, Nathalie Seff. Design graphique et maquette : Loïc Ferrière | ACAT-France - 7, rue Georges Lardennois 75019 Paris.

le Mali, la Birmanie (Myanmar), le Yémen, la Syrie, le Soudan, l'Ukraine, sont des pays parmi les plus gravement affectés par les pertes civiles, alors même que les guerres et conflits qui gangrènent ces pays et sèment la mort, sont maintenus sous les radars médiatiques et de la communauté internationale.

La Palestine à elle seule, compte plus de 60 % des pertes civiles recensées dans le monde en 2024. Des civils qui, après 18 mois de bombardements intensifs, sont les victimes de la faim et de la privation d'eau utilisées comme arme de guerre à Gaza.

Autant de situations humaines insupportables, indignes et constitutives de violations graves du droit international et des droits de l'Homme, sans réaction significative de la communauté internationale.

L'ACAT-France a renforcé sa veille et sa vigilance sur ces facteurs et indicateurs d'alerte, a mené des actions de plaidoyer visant à informer et à mobiliser les médias, la société civile, les autorités, et à porter la voix de victimes directes et indirectes de violations du droit international, de guerres et autres situations cruelles, inhumaines ou dégradantes, source de souffrances au Moyen et au Proche Orient, dans de nombreux pays d'Asie et d'Afrique, d'Amérique centrale et latine, aux États-Unis...

L'objet du mandat de l'ACAT-France est plus que jamais d'actualité et s'avère crucial au regard du recul significatif des droits humains, des principes fondateurs de l'État de droit et de la démocratie, et des guerres qui font rage jusqu'aux portes de l'Europe.

INDÉPENDANCE D'ACTION

L'essentiel pour notre organisation est et sera toujours la victime marquée au fer du traumatisme, anéantie par la souffrance, vivant longtemps dans la peur, et qui nous confie son sort. Ces cinquante années d'action ont été dédiées à leur soutien. Les dizaines de milliers de militants, centaines de bénévoles et les permanents de l'ACAT-France, n'ont jamais rien lâché, grâce au soutien renouvelé de ses donateurs.

Des dons et legs qui nous permettent d'agir en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs en place. Donald Trump l'a bien compris et a, peu après sa réélection à la présidence des États-Unis, coupé sans préavis 92 % des fonds de l'USAID (Agence américaine pour le développement international), plaçant ainsi des ONG humanitaires et de défense des droits humains dans l'obligation d'interrompre des programmes à travers le monde et, par conséquent,

d'abandonner des populations entières, sans protection et livrées aux persécutions et à une précarité extrême.

Ainsi, assurer une indépendance financière à notre ONG, est un acte de résistance en faveur des droits de l'homme, des libertés fondamentales, et de soutien aux victimes qui en sont privées.

ONG CHRÉTIENNE AU SERVICE DE LA DIGNITÉ

Demain, l'ACAT-France devra être en mesure de résister, d'agir en toute indépendance au soutien des victimes de persécutions et de tortures, quelle que soit leur race, leur genre ou orientation sexuelle, leurs origines ethniques, sociales, leurs opinions.

Enfin, en tant qu'ONG chrétienne, la dignité donnée par Dieu à tout être humain ne peut souffrir d'un quelconque ordre de priorité idéologique, religieux ou ethnique. Les actions mises en exergue pour cet Essentiel 2024, en témoignent.

Ce n'est pas de votre faute si la torture avance, mais elle peut reculer grâce à vous.

Un grand merci aux militants, aux bénévoles, aux professionnels permanents et à nos donateurs sans qui, rien ne serait possible.

Bien fraternellement.



Yves ROLLAND, président de l'ACAT-France

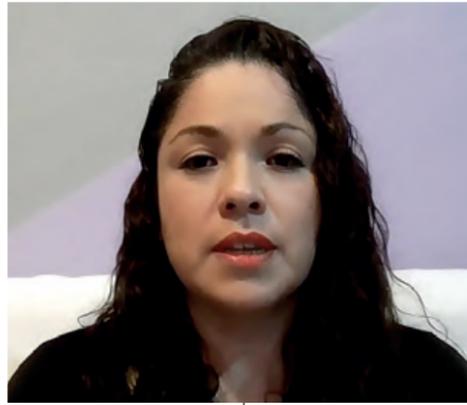
Impression : STF Imprimeries. Brochure écoresponsable imprimée sur un papier de faible grammage pour limiter notre impact sur l'environnement, imprimée en France dans une usine *Imprim'Vert* engagée dans une démarche de protection de la nature et de diminution de son empreinte écologique. Crédits photos (dans l'ordre d'apparition) : P01 DR / Corinne Simon / Corinne Simon / Agnès Deschamps / DR / Agnès Deschamps | P03 Corinne Simon | P04-05 DR / DR / DR / DR / DR | P06-07 Loïc Ferrière | P08-09 Agnès Deschamps / DR / ACAT | P10-11 DR / ACAT / Corinne Simon / DR | P12-13 Loïc Ferrière | P14-15 DR / DR / Patrick Kovarik - AFP | P16-17 Yann Lévy - Agence 43MM / Agnès Deschamps | P18 Corinne Simon

QUELQUES VICTOIRES EN 2024

L'ACAT-France se mobilise avec les sociétés civiles pour la défense des droits humains et pour celles et ceux qui les défendent.

VERÓNICA EST ENFIN LIBRE !

Victime de détention arbitraire, Verónica Razo Casales a été libérée après 12 ans de calvaire. Arrêtée en juin 2011 à Mexico, puis transférée dans les locaux de la police fédérale, cette mère de famille elle a été torturée pour avouer des crimes qu'elle n'avait pas commis.



LIBÉRÉS APRÈS DEUX NUITS AU CACHOT

Bienvenu Matumo et Fred Bauma ont été libérés le 5 février après deux nuits passées dans un cachot de l'Agence nationale des renseignements. Les deux activistes prodémocratie de La Lucha avaient été arrêtés devant la Parlement congolais à Kinshasa lors d'une manifestation.

RIDA BENOTMANE REMIS EN LIBERTÉ

Il a été libéré le 9 mars après avoir purgé une peine d'un an et demi de prison au Maroc. Il avait été arrêté en 2022 pour des contenus postés sur les réseaux sociaux. Maintenu à l'isolement, il n'avait le droit de sortir qu'une heure et demie par jour dans une petite cour, toujours seul.



2024

03 JAN.

05 FÉV.

09 MARS

SAÏDA EL-ALAMI GRACIÉE

Saïda El-Alami, militante marocaine des droits humains a été graciée et libérée à l'occasion de la fête du Trône au Maroc en juillet. Youssef El-Hireche, un militant et lanceur d'alerte proche de Saïda El-Alami fait aussi partie des personnes libérées.



GLORIA SENGHA LIBÉRÉE

Gloria Sengha a été libérée le 4 juillet, après plus de 40 jours de détention au sein de l'Agence nationale des Renseignements (ANR). Elle avait été enlevée par des policiers à Kinshasa, le 17 mai. Gloria Sengha a longtemps été détenue au secret. Jusqu'à sa libération, les autorités congolaises ont gardé le silence sur sa situation.



MAHMOUD HUSSEIN ENFIN LIBRE

Après neuf mois de détention, Mahmoud Hussein a été libéré le 26 mai. Il avait été arrêté en 2014 pour avoir porté un t-shirt appelant à un pays sans torture. Il avait subi des sévices avant d'être libéré en 2016. En août 2023, il a de nouveau été arrêté et détenu dans le cadre de cette affaire.

LA JOURNALISTE-CITOYENNE ZHANG ZHAN A ENFIN ÉTÉ LIBÉRÉE

Zhang Zhan a été libérée en mai 2024, après quatre ans de détention arbitraire pour avoir informé ses concitoyens de la réalité de la situation à Wuhan lors du pic de la pandémie de Covid-19. À l'international, la mobilisation a été forte. Une indignation nécessaire, d'autant que sa détention a été marquée par la torture.

30 JUILLET

04 JUILLET

26 MAI

MAI

16 AOÛT

20 SEPTEMBRE

OCTOBRE

19 NOV.

31 DÉC.

FLORIANE IRANGABIYE EST LIBÉRÉE

Le 16 août 2024, à la suite d'une vaste mobilisation, la journaliste Floriane Irangabiye a été libérée, deux jours après avoir été graciée par le Président de la République du Burundi, Evariste Ndayishimiye.

HOANG THI MINH HONG LIBÉRÉE

Défenseuse vietnamienne du climat et des droits humains, Hoang Thi Minh Hong, détenue depuis 2023, a été libérée le 20 septembre. Le Vietnam est accusé de réprimer les voix dissidentes qui dénoncent les atteintes à l'environnement.



LA NATURE AU SERVICE DE LA PAIX

A l'occasion de la Conférence COP16 sur la biodiversité en Colombie en octobre, l'Union européenne et la Colombie ont décidé de s'unir pour mettre en lumière les communautés autochtones et afro-colombiennes, comme celle de La Plata. L'idée est de faire taire les armes et de favoriser la coexistence harmonieuse avec l'environnement.

L'ÉTUDIANTE IRANIENNE RETOURNE CHEZ ELLE

La justice iranienne a annoncé que l'étudiante qui s'était dévêtue pour protester contre la police des mœurs est retournée chez sa famille et ne sera pas poursuivie. Sa vidéo en sous-vêtement devant son université à Téhéran a fait le tour du monde.

LE ZIMBABWE ABOLIT LA PEINE DE MORT

Le 31 décembre, le président Mnangagwa a aboli la peine de mort au Zimbabwe, mettant fin à un moratoire en place depuis 2005. 59 condamnés voient leur peine commuée en réclusion à perpétuité. Toutefois, une clause permet son rétablissement en état d'urgence.

COMMENT L'ACAT AGIT

PREMIÈRE ÉTAPE : ANALYSER, ENQUÊTER, DOCUMENTER

Comment? Mener des enquêtes, recueillir des témoignages, rassembler des ressources documentaires, publier des rapports...

À travers ses 24 500 membres, ses 210 groupes locaux agissant dans toute la France, ses militants individuels, ses professionnels, l'ACAT-France...



MÉDIATISE LA QUESTION

Comment?

Par des communiqués de presse, des interviews, des tribunes et sur les réseaux sociaux.



SENSIBILISE LA POPULATION

Comment?

Par des conférences, des débats, des projections, des articles, des actions coup de poing et sur les réseaux sociaux.



SENSIBILISE LES ÉGLISES

Comment?

Par des interventions, des rencontres, des publications, la Nuit des Veilleurs.



MOBILISE SES RÉSEAUX

Qui?

La Fédération internationale des ACAT, les ONG partenaires en France et dans le monde.



PROTÈGE DES VICTIMES

Comment?

Par la défense du droit d'asile, l'accompagnement individuel...



MÈNE DES ACTIONS EN JUSTICE

Comment?

En documentant les cas, en déposant plainte, en témoignant...



SOLLICITE LES INSTITUTIONS QUI DÉFENDENT LES DROITS

Qui?

Le Comité contre la torture des Nations unies (CAT), la Défenseure des droits, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), etc.



AGIT AUPRÈS DES AUTORITÉS

Qui?

Les présidents de la République, les ministères des Affaires étrangères, les institutions locales, etc.

EN 2024

13 049 personnes ont été soutenues et défendues par l'ACAT-France.

Parmi elles:

- **12 844** en Amérique du Nord et en Amérique Latine
- **56** en Afrique subsaharienne
- **120** en Afrique du Nord et au Moyen Orient
- **29** en Asie

Une centaine de ces victimes ont été suivies individuellement.



LE GRAND PUBLIC EST TOUCHÉ

LES CITOYENS FONT PRESSION SUR LES AUTORITÉS LOCALES ET NATIONALES POUR QU'ELLES S'EMPARENT DE LA PROBLÉMATIQUE

Comment? Envoi de lettres, signature d'appels et de pétitions, rencontres avec les élus locaux, actions sur les réseaux sociaux.



LES AUTORITÉS AGISSENT POUR DÉFENDRE LES DROITS

Comment? En votant des lois, en soumettant des résolutions à l'ONU, en interpellant leurs homologues internationaux, etc.



LES VICTIMES SONT SOUTENUES DANS LEUR QUÊTE DE JUSTICE

LES ACTEURS INSTITUTIONNELS, INTERNATIONAUX, EUROPÉENS ET FRANÇAIS FONT PRESSION SUR LES AUTORITÉS

LES AUTORITÉS S'EMPARENT DE LA PROBLÉMATIQUE

JUSTICE EST RENDUE POUR LES VICTIMES

ILS NOUS PARLENT DE L'ACAT...

Ces femmes et ces hommes ont été injustement torturés, opprimés et incarcérés. Quatre victimes, soutenues par l'ACAT-France en 2024, nous parlent de l'association.



« Quelle émotion hier soir en arrivant que de trouver deux lettres de soutien de membres de l'ACAT, écrites directement à Wu Xianle. Ma belle-fille était à mes côtés et je les ai traduites en pleurant. Deux lettres pleines de délicatesse, d'attention. Je les mets bien de côté afin qu'il les trouve le jour où il pourra échapper à l'enfer sur terre. Je ne sais comment vous remercier et remercier les membres d'ACAT. Vous êtes formidables. Amitiés. François Dupouy. »

Wu Xianle, 57 ans, était membre du Parti communiste et travaillait pour l'ancien président chinois Hu Jintao. Il a été arrêté le 26 janvier 2021 et condamné à onze ans de prison. Dans sa détention, il est victime d'actes de torture. Marié à un Français, son conjoint, François Dupouy, se dit « sidéré » par la sévérité d'une telle peine. Tout laisse à penser qu'il a été emprisonné en raison de son orientation sexuelle, le mariage entre personnes de même sexe n'étant pas légal en Chine. L'ACAT-France s'est fortement mobilisée pour son cas lors de la Nuit des Veilleurs 2024. Sa famille, et son conjoint François, remercient l'ACAT-France pour cette vaste mobilisation.

« Je tiens à vous exprimer ma profonde gratitude pour l'appel que ACAT a lancé en faveur de ma libération totale. Votre soutien a été précieux et je suis sincèrement touchée par votre engagement. Je comprends que cette action a suscité des réactions négatives et des insultes, et je veux vous encourager à persévérer malgré ces difficultés. Votre courage et votre dévouement sont essentiels pour faire avancer la mission d'ACAT, et je suis très reconnaissante pour votre solidarité. Avec toute ma gratitude. »

Victoire Ingabire, opposante politique rwandaise et présidente du parti non reconnu « Développement et Liberté pour Tous », rentre au Rwanda en 2010 pour enregistrer son parti et se présenter à l'élection présidentielle. Elle est arrêtée pour avoir plaidé pour la reconnaissance des victimes hutues du génocide et condamnée à 15 ans de prison en 2013. Libérée en 2018 par une grâce présidentielle, elle reste cependant privée de liberté de circulation. L'ACAT-France s'est mobilisée en août 2024 pour son droit à la libre circulation, et elle les remercie pour leur soutien.



« Chère équipe d'ACAT France, je vous écris aujourd'hui pour vous exprimer ma profonde gratitude pour votre soutien indéfectible durant cette période difficile. Votre mobilisation et votre engagement en faveur de ma libération ont été d'un soutien inestimable. Grâce à votre mobilisation, je peux à nouveau poursuivre mon combat pour l'amélioration des conditions de vie de ma communauté. Votre solidarité a été un réel réconfort moral durant ces 40 jours de détention. Je tiens à saluer le travail remarquable de toute votre équipe qui, sans relâche, œuvre pour la défense des droits humains. Votre combat est le mien et je suis fière d'avoir pu compter sur vous. Mes plus sincères remerciements pour votre soutien indéfectible. »

Gloria Sengha, activiste congolaise de 31 ans, milite pour la justice sociale et la démocratie en République Démocratique du Congo au sein du mouvement LUCHA. Le 17 mai 2024, elle a été enlevée par des policiers à Kinshasa et a subi une disparition forcée. Après plus de 40 jours de détention à l'Agence nationale des Renseignements, elle a été libérée le 4 juillet 2024, grâce à une forte mobilisation, notamment de l'ACAT-France. Après sa libération, elle a envoyé une lettre de remerciement à l'ACAT-France et à son réseau de militants.

« Vous nous avez aidés dès nos premières visites en Europe lorsque nous essayions de faire connaître au monde l'horreur de la dictature en Argentine. Nous nous souvenons de tous les gestes de solidarité que vous avez eus avec nous comme le parrainage de nos petits-enfants disparus ainsi que les lettres de soutien adressées à leurs familles pour leur dire qu'elles n'étaient pas seules. Nous connaissons l'engagement de l'ACAT-France dans tous les pays où vous travaillez, nous connaissons votre lutte inlassable pour un monde sans torture et nous partageons avec vous cet esprit œcuménique et cette foi qui nous donnent la force de continuer. »

Estela Carlotto est une figure emblématique de la lutte pour les droits humains en Argentine, dirigeante des Grands-Mères de la Place de mai. Son engagement a été crucial dans la lutte contre le régime de Jorge Videla, visant à retrouver les bébés d'opposants politiques enlevés à leurs mères. L'ACAT-France s'est mobilisée depuis 1974 pour soutenir le mouvement des Mères et des Grands-Mères de la Place de mai, devenant l'un de leurs principaux partenaires en Argentine. Leur collaboration a permis de sensibiliser le public à la situation en Argentine. À l'occasion des 50 ans de l'ACAT-France en décembre 2024, Estela Carlotto a exprimé sa gratitude envers l'organisation pour son soutien continu.



MONDE



PLAIDOYER



SENSIBILISATION

Antoinette Chahine
de passage à Paris en
décembre 2024.



DÉFENSE DES DROITS HUMAINS À TRAVERS LE MONDE

De Beyrouth à Bogota, en passant par Colombo, des femmes et des communautés entières se lèvent pour la dignité humaine. Portraits croisés d'engagements pour les droits, la justice environnementale et la vérité sur les disparitions forcées.

FEMMES ENGAGÉES

Le 27 juin 2024, Antoinette Chahine, ambassadrice de l'ACAT-France, a reçu la Médaille de Saint Maron des mains du Patriarche Al-Rahi, à Bkerké. Une reconnaissance vibrante, 25 ans après sa libération d'une condamnation injuste à mort. Depuis, elle incarne la résilience et le combat pour l'abolition de la torture et de la peine de mort. Son engagement inspire à la fois les hautes sphères politiques et les jeunes générations. Ce temps de rassemblement, de fraternité, autour de notre ambassadrice, est d'autant plus émouvant et symbolique que le Liban se trouve pris depuis des années dans un marasme économique, et dans un chaos politique dont les Libanais sont les premières victimes. Ainsi, la protection et la défense des valeurs chrétiennes et humanistes, de justice et de paix que portent l'ACAT-France sont plus que jamais fondamentales.

DÉFENSEURS DE L'ENVIRONNEMENT : DÉCLARATION POUR LA PAIX EN COLOMBIE

Réunies à Bogota, les organisations partenaires du projet Vamos por la paz, dont l'ACAT-France, ont réaffirmé leur soutien à une paix juste et durable. Elles appellent au respect du droit international humanitaire, à la fin des violences contre les défenseurs et à une politique publique de protection des communautés et de l'environnement. Malgré des avancées (cessez-le-feu, participation élargie), les défis restent immenses. Le dialogue doit primer sur la réponse militaire.

DISPARITIONS FORCÉES : SRI LANKA, UN FLÉAU PERSISTANT

Le Sri Lanka reste l'un des pays les plus concernés par les disparitions forcées. Prageeth Eknaligoda, journaliste critique du régime, a disparu en 2010. Son épouse Sandya incarne le combat pour la vérité, la justice et la mémoire. Ce drame personnel s'inscrit dans une tragédie nationale, aggravée par la répression actuelle et l'impunité persistante.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

25 ans

après sa libération, Antoinette Chahine reçoit un hommage national au Liban.

2010

l'année de la disparition de Prageeth Eknaligoda, jamais élucidée.

30 ans

passés de conflit au Sri Lanka, des milliers de disparus.

80

défenseurs de l'environnement au minimum assassinés en Colombie en 2023.

(source : Global Witness).

FEMMES AU CONGO RDC

Kimoka Nabeza, Aline Uwineza et Queen Nabeza, animatrices au sein de « Tous pour la paix et la cohésion sociale », vivent dans la clandestinité dans l'est de la RDC suite aux violences et menaces de mort à leur endroit. Les autorités congolaises doivent assurer leur protection.

MONDE



SENSIBILISATION



SOUTIEN AUX
VICTIMES

Les autorités
iraniennes ont exécuté
arbitrairement
Reza Rasaei, 34 ans,
le 6 août 2024.



LUTTER CONTRE LA TORTURE : UN COMBAT D'ÉVIDENCE

Torture, exécutions, persécutions religieuses : l'ACAT-France a poursuivi son combat pour les droits humains. De l'Iran au Cameroun, elle a porté la voix des victimes et renouvelé son engagement pour l'abolition de la peine de mort et contre la torture.

Notre mobilisation pour le prisonnier kurde Reza Rasaei, exécuté en avril en Iran, a marqué les consciences. Torturé pour obtenir des aveux et condamné, Reza est mort dans l'indifférence des autorités iraniennes. L'ACAT-France avait alerté sur son sort dans un pays où la torture et la peine capitale sont des instruments de répression politique.

PRESSION ET VIOLENCES PHYSIQUES

Lors de la Journée pour le soutien aux victimes de la torture, l'ACAT-France a lancé une campagne de sensibilisation : « Lutter contre la torture : Évidemment ! ». Deux témoignages ont porté cette mobilisation : Mahmoud Hussein, en Égypte, emprisonné et torturé pour avoir porté un t-shirt dénonçant la torture, et Yonny Ronay, au Mexique, forcé d'avouer un crime qu'il n'a pas commis sous la pression de violences physiques. Ces histoires rappellent que la torture est pratiquée dans plus de la moitié des pays du monde.

INDEX MONDIAL DE LA TORTURE

L'ACAT-France a renforcé sa coopération dans la lutte contre la torture en collaborant avec des organisations basées à Genève, telles que l'Organisation Mondiale contre la Torture (OMCT), l'Association pour la prévention de la torture (APT) et le Conseil international de réhabilitation pour les victimes de la torture (IRCT). L'objectif est d'établir une coopération avec le consortium United Against Torture, qui a lancé en juin 2025, la première édition de l'index Mondial de la Torture en vue de l'inclusion de la France dans la deuxième édition en 2026. Cet outil sera crucial pour évaluer la conformité des États aux normes internationales, en analysant à la fois leurs lois et leur mise en œuvre. Cela représente un pas significatif vers une meilleure protection des droits humains. L'ACAT-France participera à ces travaux, ce qui mettra en avant son expertise et ses efforts dans ce domaine.

AUTRE ACTION SUR LA THÉMATIQUE

Notre action s'est poursuivie avec des appels emblématiques, comme celui en faveur de Sébastien Ebal, blogueur camerounais torturé, emprisonné puis menacé de mort.



L'ACAT-FRANCE EST MEMBRE DE LA COALITION MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT.

UN CHIFFRE CLÉ

Plus de 50 %

des pays dans le monde pratiquent encore la torture. Un constat alarmant qui nécessite une mobilisation constante.



PLAIDOYER ET MOBILISATION INTERNATIONALE

L'ACAT-France a intensifié son plaidoyer au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), les organes de traités des Nations Unies (Comité des droits de l'Homme) et l'OMCT (Organisation mondiale contre la Torture). Cela a permis d'accroître la visibilité de l'ACAT-France et de démontrer son expertise.

En octobre, à l'occasion du 6^{ème} examen de la France par le Comité des droits de l'Homme des Nations Unies, l'ACAT-France a présenté un rapport alternatif qui met en avant ses préoccupations et ses recommandations concernant les entraves à la liberté de manifester, l'usage disproportionné de la force par les agents des forces de l'ordre, ainsi que la problématique du droit d'asile en France. Il aborde la situation des demandeurs d'asile à la frontière franco-italienne et la violation du principe de non-refoulement, ainsi que la situation alarmante de la surpopulation carcérale en France. Toutes ces recommandations ont été reprises par les experts de l'ONU.

DÉCLARATION DE BAMAKO

Lors du Sommet de la Francophonie en octobre, Yves Rolland, Président de l'ACAT-France, a adressé une lettre ouverte aux

88 chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie. Il les exhorte à respecter les engagements de la Déclaration de Bamako dont les principes reposent sur le respect des droits humains, la liberté d'expression, l'État de droit, la lutte contre la torture et l'abolition de la peine de mort.

ARRÊT DES VIOLENCES POLICIÈRES

L'ACAT-France a intensifié son plaidoyer contre les violations des droits humains au Vietnam. Lors de l'Examen périodique universel du Vietnam à l'ONU, l'ACAT-France a appelé à l'abolition de la peine de mort et à l'arrêt des violences policières. L'adoption, en mars 2024, du projet de loi d'amnistie au Sénégal a été une source d'inquiétude. Cette loi, censée "apaiser" les tensions politiques, pourrait offrir une couverture d'impunité aux auteurs de violences politiques et violer les obligations du pays. L'ONG a dénoncé cette loi, qui menace les droits des victimes de violences politiques.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

Plus de 65

morts dans les violences politiques entre 2021 et 2024 au Sénégal.

Environ 1 200

condamnations à mort en cours au Vietnam.

ISRAËL-LIBAN

Le mois de novembre a vu la signature d'un accord de cessez-le-feu entre Israël et le Liban, soutenu par l'ACAT-France. Cet accord marque une avancée significative pour la paix dans la région, après des mois de tensions et des affrontements militaires.



Alors que la RDC était engagée dans un processus d'abolition de la peine de mort, le gouvernement a pris une mesure controversée en mars visant à lever le moratoire sur les exécutions.



Amélie Oudéa-Castéra, ministre des Sport, Éric Ménager et les jeunes du Camp Vélo en juillet 2024



INITIATIVES INSPIRANTES EN RÉGION

En 2024, nous avons fêté les 50 ans de l'ACAT-France et ce moment a été une occasion idéale pour les militants de proposer des actions spécifiques et des mobilisations autour de la défense des droits humains. Parmi les idées marquantes qui nous ont été transmises, nous en avons identifié plus particulièrement quatre.

En 2024, l'ACAT-France a été partie prenante du Festival du film des Droits de l'Homme, grâce à l'Équipe d'animation régionale Centre Pyrénées.

Ce festival a pour vocation de sensibiliser le public aux différentes problématiques liées aux droits humains. L'ACAT-France - à travers son équipe d'animation régionale - en association avec six autres organisations (Amnesty internationale, le CCFD-Terre solidaire, L'école des droits humains et de la terre, les amis du monde diplomatique, médecins du monde et médecins sans frontières) se mobilisent chaque année pour l'organiser et l'animer.

MARCHER POUR FAIRE CONNAÎTRE LES DROITS DE L'HOMME

Allier exercice physique et réflexions sur les droits humains, ce sont ce que des adhérents proposent dans les parcours découvertes.

Citons, ici l'initiative du groupe ACAT Montbrison-Forez le parcours de 5 km à Lézieux jalonné de panneaux permettant de découvrir ou mieux connaître l'ACAT-France et les activités du groupe local ; citons également les randonnées associant l'histoire et la défense des droits humains qui se sont tenues à Paris, à Nantes ou encore à Struthof. Sur ce site alsacien de l'ancien camp de Natzweiler-Struthof, pendant l'été, 40 participants ont suivi le parcours découverte au fil de plusieurs étapes : arrivée à la gare de Rothau, culte œcuménique, marche vers la forêt, arrivée au camp, visite d'une chambre à gaz, puis d'un four crématoire mobile. Le partenariat entre l'ACAT-France, l'Institut des droits de l'Homme de Lyon et Ensemble contre la peine de mort, initié il y a 3 ans, a véritablement pris son envol en 2024. Le défi relevé par les partenaires : sensibiliser les étudiants de Master à l'abolition de la peine de mort, les former à l'animation et les inviter à aller à la rencontre de classes de collégiens et de lycéens pour qu'à leur tour, ils sensibilisent de plus jeunes qu'eux. En 2024 cette initiative a été mise à l'honneur lors de la cérémonie de remise des diplômes de l'IDHL où deux étudiants participants ont témoigné de leur expérience.

TEMPS FORT

Une messe marquant l'ouverture de la trêve olympique a été célébrée, à l'église de la Madeleine (voir photo ci-dessus), à Paris, à une semaine du coup d'envoi des Jeux de Paris 2024. Le camp vélo, organisé par l'ACAT du Bocage, a choisi ce jour pour boucler son camp parti de l'Orne. Pour l'occasion, Amélie Oudéa-Castéra, ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques (à gauche), a pris la pose aux côtés d'Éric Ménager (à droite), responsable du groupe, et des jeunes cyclistes.



CULTURE

L'ACAT-France a soutenu *À l'ombre de Clairvaux*. Réalisé par Éric Lebel, ce documentaire nous fait visiter l'ancienne abbaye devenue prison et aborde l'univers carcéral et monacal. *Tehachapi*, réalisé par l'artiste JR, parle lui aussi de l'univers carcéral.

MONDE



PLAIDOYER



SENSIBILISATION



EN PREMIÈRE LIGNE CONTRE LES VENTES D'ARMES

L'ACAT-France s'engage contre les ventes d'armements français à Israël, dans un contexte de violations des droits humains à Gaza. À travers des actions juridiques et des partenariats avec d'autres ONG, elle cherche à faire suspendre les exportations d'armements, en soulignant la responsabilité de la France au regard du droit international.

Les associations requérantes, dont l'ACAT-France, rappellent que la France, en vertu du Traité sur le commerce des armes, doit suspendre toute exportation d'armement susceptible d'être utilisée pour commettre des crimes de guerre ou d'autres violations graves du droit international. Parmi ces transferts, la licence ML3 délivrée à l'entreprise Eurolinks pour l'exportation de composants de munitions à Israël a été particulièrement scrutée. Cette licence autorise l'envoi de "maillons M27", utilisés pour relier des munitions pour fusils mitrailleurs, des composants susceptibles de faciliter des crimes de guerre dans la bande de Gaza. Bien que le gouvernement assure que ces composants ne seront pas utilisés par Israël, ces déclarations ne garantissent pas que les armes françaises ne contribueront pas à des violations des droits humains dans la bande de Gaza. L'ACAT-France souligne

que des cas précédents, comme l'utilisation de blindés légers en Égypte ou de canons Caesar en Arabie saoudite, démontrent que les assurances des autorités françaises ne sont pas toujours fiables.

SUSPENSION DES LICENCES D'EXPORTATION

L'ACAT-France a pris part à plusieurs actions juridiques pour suspendre les transferts d'armements français à Israël. La première, engagée par Action Sécurité Éthique Républicaines (ASER), a été soutenue par l'ACAT-France et Stop Fuelling War. Cette initiative a pour but d'obtenir la suspension des licences d'exportation de matériel militaire vers Israël. Deux autres actions, menées par un collectif d'ONG et par Amnesty International France, visent à annuler des licences d'exportation supplémentaires, notamment pour des équipements de conduite de tir et d'imagerie. Ces démarches s'inscrivent dans un contexte international de pression croissante.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

3 actions juridiques menées pour suspendre les ventes d'armements à Israël.

5 pays ont suspendu temporairement leurs exportations d'armements à Israël.

26 janvier

Décision de la Cour internationale de Justice: Risque de génocide à Gaza.

RAPPEL DE LA LOI

L'ACAT-France rappelle que la France a l'obligation de ne pas exporter d'armements susceptibles de faciliter des violations des droits humains et des crimes de guerre, en particulier dans le contexte de Gaza.

MONDE



PLAIDOYER



SENSIBILISATION



La lisibilité du numéro n'est pas une option, c'est une garantie démocratique.

POUR UN USAGE LÉGITIME DE LA FORCE

Usage illégitime de la force, armes inadaptées, manque de formation, absence d'identification des agents... A l'échelle nationale comme internationale, la France est régulièrement interpellée sur ces sujets. Les engagements restent timides et les actes insuffisants

En mai 2023, la France passait son Examen Périodique Universel à l'ONU. L'ACAT-France avait soumis un rapport pointant les dérives sécuritaires qui menacent la liberté de manifester. Le bilan est édifiant : 27 recommandations portent sur le maintien de l'ordre, dont seulement 19 pleinement acceptées.

UN MAINTIEN DE L'ORDRE À LA FRANÇAISE... TRÈS CRITIQUÉ

Parmi elles, l'appel à « envisager des mesures efficaces » pour garantir la liberté de manifester. Un engagement flou qui permet à l'État de rester dans une logique répressive, sans s'attaquer aux problèmes majeurs : usage de LBD, techniques violentes, agents non formés... D'autres recommandations, comme la création d'un organe de contrôle indépendant, n'ont été que partiellement acceptées. Aujourd'hui, les enquêtes restent menées... par les forces de l'ordre elles-mêmes. Un grave

problème d'impartialité, que l'ACAT-France dénonce depuis 2016.

L'IMPUNITÉ, DANGER POUR L'ÉTAT DE DROIT

Les recommandations les plus fortes – comme l'arrêt de l'usage excessif de la force – ont été purement rejetées. Pourtant, en octobre 2024 c'est le Comité des Droits de l'homme des Nations Unies qui a partagé ses principales préoccupations concernant le recours à une force jugée excessive par les agents de police, abordant notamment la question de l'usage des armes à létalité réduite dans le cadre d'opérations de gestion des foules. Sans aucune réaction du gouvernement français, il est aujourd'hui nécessaire de dépasser cette prétendue opposition entre droits de l'Homme et maintien de l'ordre, pour que la France redevienne l'exemple qu'elle a autrefois été en matière de gestion des foules.



RIO : ILLISIBLE ET IMPUNI

- Le référentiel des identités et de l'organisation (RIO) est un numéro d'identification individuel que doivent porter de manière visible sur leur uniforme les policiers et les gendarmes.
- Le Conseil d'État avait donné jusqu'au 11 octobre pour rendre le numéro RIO visible et lisible, ainsi qu'en imposer le port effectif. L'objectif : garantir que chaque agent soit identifiable.
- Or, la majorité des forces de l'ordre ne respectent pas cette obligation. Le 15 octobre, l'ACAT-France a saisi le Conseil d'État d'une demande en exécution de cet arrêt. Sans identification, pas de recours possible pour les victimes de violences illégitimes.
- L'impunité reste la règle, au mépris de la démocratie et des engagements internationaux de la France.

MONDE



PLAIDOYER



SENSIBILISATION



La brochure de l'ACAT-France qui aborde les 10 idées reçues sur le droit d'asile à travers les faits et les chiffres.

DROIT D'ASILE : UN DEVOIR D'HUMANITÉ

L'ACAT-France a alarmé sur les politiques hostiles au droit d'asile dans son rapport alternatif soumis au Comité des droits de l'homme de l'ONU et dans son exposition Au cœur de l'exil. Face à la stigmatisation des exilés, elle appelle à défendre une politique d'accueil fidèle aux valeurs humanistes et chrétiennes..

Dans une tribune publiée dans *La Croix*, à l'occasion de la journée mondiale des réfugiés le 20 juin, Yves Rolland, président de l'ACAT-France, a appelé à protéger le droit d'asile. Les élections européennes du 9 juin ont marqué une percée des partis ultranationalistes. Cette progression fait craindre que des mesures plus drastiques que le récent Pacte européen sur la migration et l'asile ne soient envisagées. Ce texte, voté le 14 mai 2024, prévoit un tri entre demandeurs d'asile selon leur taux de reconnaissance, la détention systématique aux frontières, et une externalisation inquiétante du traitement des demandes. Il est jugé permissif par certains partis extrêmes, qui prônent des politiques plus dures : criminalisation des humanitaires, suppression du regroupement familial, militarisation des frontières. L'ACAT-France souligne l'urgence pour les parlementaires européens à garantir un accueil digne et humain.

COMITÉ DES DROITS DE L'HOMME

Les 22 et 23 octobre, l'ACAT-France assistait au 6^{ème} examen de la France devant le Comité des droits de l'homme à Genève. Dans un rapport, elle alertait le Comité sur les dispositions inquiétantes de la nouvelle loi asile et immigration du 26 janvier, relative à la rétention administrative des demandeurs d'asile en raison d'une éventuelle menace à l'ordre public ainsi que sur les refoulements à la frontière franco-italienne et l'enfermement des mineurs non accompagnés à Mayotte. Les points de préoccupation de l'ACAT-France ont été intégrés aux recommandations finales du Comité.

AU CŒUR DE L'EXIL : L'EXPOSITION

Le 7 décembre, à l'occasion de son cinquantième anniversaire, l'ACAT-France a inauguré son exposition *Au cœur de l'exil*. Cette exposition a vocation à sensibiliser au droit d'asile à travers son histoire, son évolution et des portraits de personnes exilées. L'objectif est d'apporter des éléments de compréhension et de poser un autre regard sur l'exil. Cette exposition a vocation à être itinérante et pourra servir de support pour l'organisation d'événements : conférences, débats.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

187 occupés par l'extrême droite au Parlement européen (26%).

Plus de 110 M de personnes déplacées de force dans le monde.

(source : UNHCR, 2024).

845 M d'euros le budget de Frontex en 2023.

ENTRETIEN AVEC...

Marie-Laure Basilien Gainche, professeure en droit public à l'Université Lyon 3, a répondu à une interview dans le magazine Humains. Elle explore le lien entre la droitisation des représentants politiques et les restrictions au droit d'asile. Son analyse révèle que les politiques publiques européennes tendent de plus en plus à rendre inefficace le droit d'asile.

FRANCE



PRIÈRE



FORMATION



SENSIBILISATION

L'écrivaine orthodoxe Olga Lovsky, la théologienne catholique Véronique Margron et la pasteur protestante Sophie Ollier.



VEILLER, RÉSISTER, ESPÉRER

Colloque et célébration, des temps de réflexion et prière ont apporté des éclairages nouveaux sur les réponses possibles face à l'indignité et aux violences systémiques. Plus de 300 personnes se sont retrouvées à l'église Saint-Eustache, à Paris, pour un temps de célébration et de prière.

Le colloque, en collaboration avec l'Institut supérieur d'études œcuméniques (ISEO) à l'Institut Catholique de Paris (ICP), a rassemblé le 6 décembre des chercheurs, des philosophes (Marc Crépon, directeur de recherche, CNRS ; Constantin Sigov, Université Mohyla de Kiev, Ukraine), des historiennes (Valentine Zuber, directrice d'études, EPHE ; Annette Becker, professeur émérite, Université Paris Nanterre), des théologiens (dont Nicolas Cochand, professeur à l'Institut protestant de théologie et ISEO), des sociologues (Cécile Dubernet, professeur extraordinaire à l'ICP et Anne-Claire Defossez, chercheuse, institut for Advanced Study de Princeton, Etats-Unis) et des militants (Luc Bellière, vice-président protestant de l'ACAT-France en 2024 et animateur de la commission torture et Yves Rolland, président de l'ACAT-France en 2024), autour de réflexions essentielles sur les conséquences de

l'indignité et de la torture dans les sociétés contemporaines.

CÉLÉBRATION ŒCUMÉNIQUE ET DE RECONNAISSANCE

Dans la foulée de cette journée stimulante, la célébration œcuménique organisée à l'église Saint-Eustache a été l'occasion d'une belle communion spirituelle autour du thème « Veiller, résister, espérer ». Trois oratrices ont mené ce temps de reconnaissance et de prière : la théologienne catholique Véronique Margron, l'écrivaine orthodoxe Olga Lovsky et la pasteur protestante Sophie Ollier. Les trois co-présidents du Conseil d'Églises Chrétiennes En France (CECEF) étaient eux-aussi présents : Mgr Éric de Moulins-Beaufort, président de la Conférence des évêques de France, le Métropolitite Dimitrios, président de l'Assemblée des évêques orthodoxes de France et le pasteur Christian Krieger, président de la Fédération protestante de France. Dans un communiqué du Conseil d'Églises Chrétiennes en France, les présidents des trois principales instances chrétiennes ont salué les 50 ans de l'ACAT-France, affirmant la nécessité de poursuivre son action. Pour eux, défendre la dignité humaine, c'est répondre à l'appel du Christ.

CÉLÉBRATIONS



La journée anniversaire du 7 décembre a permis de s'arrêter sur l'histoire de l'ACAT, la situation des droits de l'Homme aujourd'hui et les défis à venir. Ces temps de réflexion, d'échange et de mémoire se sont terminés par un spectacle réunissant la troupe du Soweto Choir venant directement d'Afrique du Sud et celle de Live for Peace.

WEBINAIRE

La commission Théologie a organisé trois conférences filmées sur les dérives d'emprise dans les milieux chrétiens, toutes disponibles sur le compte Youtube de l'ACAT-France.

FRANCE



PRIÈRE



FORMATION



SENSIBILISATION

Célébration de la Nuit des Veilleurs en juin 2024 dans la chapelle des Diaconesses de Versailles.



LA NUIT DES VEILLEURS 2024

Plus d'une centaine d'événements ont été organisés en 2024 dans le cadre de la Nuit des Veilleurs. Principalement en France, mais également en Allemagne, en Suisse, en Belgique, en Espagne ou encore au Canada, tous ont fait vivre cette chaîne unique de prières en soutien aux victimes de torture.

Pour la 19e Nuit des Veilleurs le thème était : « Grâce au Christ, la vie a vaincu la mort » en s'appuyant sur le message de l'apôtre Paul (I Corinthiens 15.55). La prière est pour nous à la fois prolongement et fondement. Elle est un moment très particulier de l'action. Elle lui donne une autre dimension, et permet d'agir différemment pour les torturés ou les condamnés.

PRIER POUR AGIR, AGIR POUR PRIER

Nous avons soutenu dans nos prières et grâce à nos appels du mois le rwandais Dieudonné Niyonsenga ; le militant et défenseur des droits camerounais Abdul Karim Ali ; la mexicaine Wendy Galarza, blessée lors d'une manifestation et incarcérée depuis 4 ans ; les disparus de la famille Munoz au Mexique toujours ; la défenseure des droits marocaine Saïda El Alami ; l'iranienne Zeynab Jalalian condamnée pour ses activités en faveur des femmes kurdes ; le chinois

Wu Xianle emprisonné pour son orientation sexuelle ; et enfin la journaliste et écrivaine vietnamienne Pham Doan Trang.

DES VIES BRISÉES

Sur le site nuitdesveilleurs.fr, plusieurs actions sont proposées pour constituer une chaîne de fraternité et sensibiliser autour de soi à travers l'histoire de vies brisées :

- Organiser ou participer à des actions le 26 juin (nuit de prière, veillées de feu, célébrations œcuméniques, concerts, processions aux lanternes, etc.), et le faire savoir en les inscrivant dans le formulaire disponible
- Écrire un message de soutien sur carte postale à chacune des victimes
- Allumer une bougie virtuelle à votre nom
- Faire un don via une quête en ligne et permettre à l'ACAT-France de poursuivre sa mobilisation en faveur des victimes
- Prier pour les victimes grâce aux textes et chants disponibles dans les ressources du site
- Poster la photo de sa bougie sur les réseaux sociaux le 26 juin en taguant l'ACAT-France et en utilisant notre hashtag #NuitDesVeilleurs

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

120

bougies ont été allumées sur le site internet.

1 000

courriers reçus au siège.

1 000

messages adressés aux familles des victimes ou aux organisations partenaires.

REVUE DE PRESSE



L'événement a été relayé sur France-Culture, dans l'émission Solae ; à l'antenne de Phare FM, ou dans Réforme et La Croix, nos partenaires.

ESSENTIEL DES COMPTES 2024

Votre générosité Pour le droit d'être humain



Grâce à votre confiance, à votre fidélité philanthropique, nous continuons en toute indépendance, à militer et surtout à agir pour l'abolition de la torture et de la peine de mort, aux quatre coins du monde.

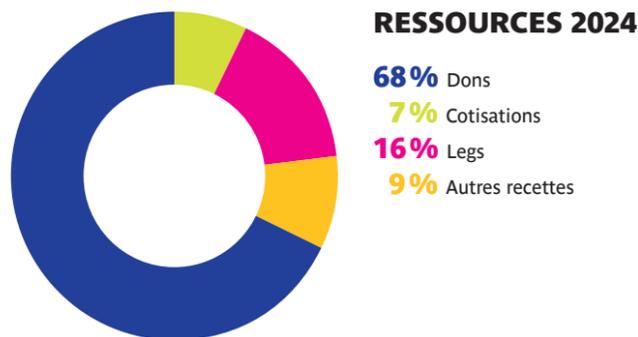
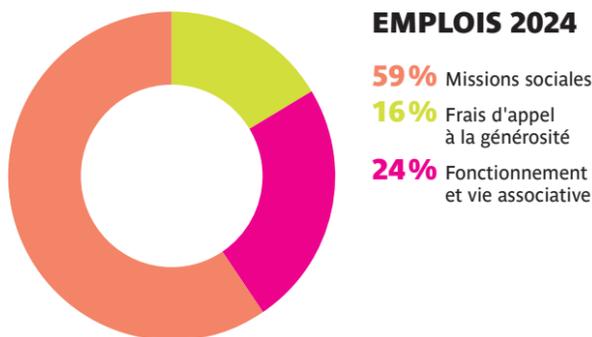
C'est parce que vous avez renouvelé votre soutien en 2024 que nous avons pu, entre autres, poursuivre le plaidoyer triennal lancé en 2022, dédié à la protection de ce droit fondamental qu'est l'asile. Afin que tous les exilés forcés de fuir leur pays, la torture, la mort, la guerre. En particulier les défenseurs des droits humains, les défenseurs de l'environnement et de la Terre de plus en plus menacés, afin qu'ils puissent bénéficier de la protection internationale que garantit ce droit universel. Qu'ils soient afghans, ukrainiens, congolais, vietnamiens, colombiens, iraniens...

Un grand merci car vos dons sont autant de messages d'espoir adressés aux victimes de l'enfer tortionnaire que d'encouragements pour les bénévoles et les permanents professionnels de l'ACAT-France, engagés au quotidien pour les droits humains, aux côtés des victimes. **Sans vous, rien ne serait possible !**

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 2024

A - Produits et charges par origine et destination	Exercice N		Exercice N-1	
	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Produits liés à la générosité du public	2 700 250	2 700 250	2 450 123	2 450 123
2 - Produits non liés à la générosité du public	479 102		350 702	
3 - Subventions et autres concours public	15 877		14 732	
4 - Reprises sur provisions et dépréciations	7 541		26 010	
5 - Utilisations des fonds dédiés antérieurs				
TOTAL	3 202 770	2 700 250	2 841 567	2 450 123
CHARGÉS PAR DESTINATION				
1 - Missions sociales	2 203 788	1 862 395	2 238 114	1 947 627
2 - Frais de recherche de fonds	601 992	475 509	601 798	516 082
3 - Frais de fonctionnement	907 040	579 874	715 645	622 761
4 - Dotations aux provisions et dépréciations				
5 - Impôt sur les bénéfices				
6 - Reports en fonds dédiés de l'exercice				
TOTAL	3 712 820	2 917 778	3 555 557	3 086 470
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-510 050	-217 528	-713 990	-636 347
B - Contributions volontaires en nature	Exercice N		Exercice N-1	
	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public	408 080	408 080	373 816	373 816
2 - Contributions volontaires non liées à la générosité du public				
3 - Concours publics en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	408 080	408 080	373 816	373 816
CHARGÉS PAR DESTINATION				
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	365 049	365 049	329 850	329 850
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds				
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	43 031	43 031	43 966	43 966
TOTAL	408 080	408 080	373 816	373 816

Ci-dessous, taux de répartition des emplois et ressources 2024



L'intégralité de nos comptes (bilans, comptes d'exploitation, rapports financiers) est consultable sur : www.acatfrance.fr/rapports-financiers

BILAN 2024-2023 SIMPLIFIÉ

ACTIF	2024	2023	PASSIF	2024	2023
ACTIF IMMOBILISÉ	665 671	438 794	FONDS PROPRES	2 101 396	2 611 445
Immo. incorporelles (logiciels, sites, ...)	76 140	25 979	Fonds de dotation associatif	1 000 000	1 000 000
Immo. corporelles (matériels bureau & reprographique)	16 856	24 978	Report à nouveau	1 611 446	2 325 435
Biens reçus en legs destinés à être cédés	517 030	336 667	Résultat de l'exercice	-510 050	-713 990
Immo. financières	55 645	51 170	FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	573 164	371 792
ACTIF CIRCULANT	2 451 009	2 938 266	PROVISIONS (travaux & départs retraites)	181 130	172 039
Stocks (publications, marchandises & consommables)	352	378	DETTES	293 288	276 723
Créances (comptes de tiers)	151 087	153 888	Emprunts et dettes financières	0	0
Disponibilités	2 229 570	2 784 000	Fournisseurs	92 113	62 699
Placements	1 328 990	1 067 419	Organismes sociaux & Trésor public	199 963	214 024
Banques et caisses	970 580	1 716 581	Divers	1 212	0
RÉGULARISATION (charges constatées d'avance)	32 298	54 939	RÉGULARISATION (produits constatés d'avance)	0	0
TOTAL ACTIF	3 148 978	3 431 999	TOTAL PASSIF	3 148 978	3 431 999

ORIGINE DES RESSOURCES 2024

• **La générosité des membres.** Elle représente 84% des 3,2 millions € de ressources de l'ACAT-France. Quelles soient adhérentes, sympathisantes, qu'elles aient fait un don, au total 24 500 personnes dont 4 107 cotisants, ont contribué à assurer l'indépendance financière de l'ACAT-France pour un total de 2,7 millions €.

• **Autres fonds privés.**

Fondation ACAT pour la dignité humaine : En 2024, la Fondation ACAT a soutenu à hauteur de 150 000 € (inclues les allocations 2023 versées à titre exceptionnel en 2024) pour la réalisation du projet : *Au cœur de l'exil : l'exposition* qui a été inauguré le 7 décembre 2024 à l'occasion des 50 ans de l'ACAT-France à Paris. *Le Prix des droits humains Engel-du Tertre 2024* de la Fondation ACAT, n'ayant pas été remis eu égard aux événements organisés à travers toute la France par le réseau militant de l'ACAT-France, et à la célébration en décembre 2024, du Cinquantenaire de l'association. La Fondation ACAT grâce à la générosité de ses grands donateurs, soutient les projets d'associations qui placent l'être humain et la dignité au cœur de leurs actions. Créée en 2013, la Fondation ACAT est abritée par la Fondation du protestantisme.

L'AGEFIPH* : La Direction générale du Secrétariat national de l'ACAT-France situé à Paris, où sont basés l'ensemble des professionnels salariés de l'ACAT, a obtenu il y a plus de 3 ans, une subvention qui couvre les frais d'un système d'accès à des interprètes en langue des signes, nommé TADEO, aux fins d'adapter le poste d'assistante Service des dons et adhésions, occupé par une personne malentendante, salariée par l'ACAT depuis plus de 25 ans. Adaptation indispensable au regard des nouvelles technologies, des exigences du RGPD (Règlement général pour la protection des données) auquel doit se conformer l'association, et afin de permettre à la personne en situation de handicap, un accès au télétravail. L'AGEFIPH a versé en 2024 : 15 877 € à l'ACAT-France en remboursement des frais engagés au titre de cet aménagement de poste.

• **Abonnements et ventes de publications.** Les recettes (1.5%) proviennent des abonnements au magazine *Humains* et de la vente de publications, elles s'élevaient à 49 108 €. Réalisées sans bénéfice, ces ventes n'ont pas pour objet d'apporter des ressources à l'association. En effet, au-delà des valeurs chrétiennes, laïques et humanistes que porte l'ONG ACAT-France, le magazine *Humains* vise à sensibiliser, informer un large lectorat, à partager enquêtes, rapports, articles et dossiers de fond, de présenter les plaidoyers qu'elle initie et mène en France comme à l'étranger, tout au long de l'année. La revue *Humains* a pour vocation de contribuer au plaidoyer par l'information de fond et la sensibilisation.

BÉNÉVOLAT 2024

L'action de l'ACAT-France repose aussi sur le bénévolat en France métropolitaine. L'association a pu évaluer de façon précise ces contributions volontaires à 408 K€ pour 2024.

EMPLOI DES RESSOURCES 2024

Au cours de l'exercice, l'ACAT-France a dépensé 3,7 millions €.

L'essentiel de nos charges (59 %) a été directement consacré à la lutte contre la torture, la peine de mort et à la défense du droit d'asile, à la sensibilisation et à l'éducation aux droits de l'Homme.

2,2 millions € sont ainsi dédiés à nos missions sociales : actions de plaidoyer, missions d'enquête à l'étranger, publication de rapports, mobilisation de la société civile et des membres de l'ONG, etc.

• **En 2024, l'ACAT-France emploie 22 salariés ETP** (échelle des salaires de 1 à 2,5). Le total annuel brut des 3 salaires les plus élevés a été de 191 716 € bruts.

• **Les frais de collecte** (601 992 €) représentent 16% des emplois. Ces opérations de recherche de fonds ont permis de collecter 2,7 millions € de dons et legs en 2024.

• **Les frais de fonctionnement** représentent 24% des dépenses (907 040 €). Ils sont pour l'essentiel constitués des salaires et charges des personnels, des services supports du Secrétariat national, siège de l'ACAT-France qui assurent l'administration, la gestion sociale, juridique et financière de l'association (Direction générale, compta, services généraux) ; Les unités de Plaidoyer, Communication institutionnelle et Vie militante assurent les plaidoyers, les actions de mobilisation, de sensibilisation et d'éducation aux Droits de l'Homme, et enfin, la vie démocratique de l'association incarnée par la Gouvernance élue telle que définie par les statuts et le règlement intérieur. Des moyens techniques, financiers et humains qui reposent intégralement sur la générosité de ses bénévoles et de ses donateurs, et par conséquent sur le travail des trois personnes de son Département Collecte.

TRANSPARENCE FINANCIÈRE

Les comptes de l'ACAT-France sont certifiés par un Commissaire aux comptes. Ceux de 2024 l'ont été. Elle se soumet également au contrôle du Comité de la charte du *Don en confiance* qui vérifie que les fonds collectés sont utilisés conformément à la mission sociale et au mandat de l'association.

Fin décembre 2024, l'ACAT-France a obtenu le **renouvellement triennal 2025-2027, de son label Don en confiance.**

LA POLITIQUE DE RÉSERVE

Elle est définie suivant des objectifs essentiels :

- Prévenir le risque d'ordre social, juridique, financier, humain
- Assurer des charges futures et certaines : indemnités de départ à la retraite ; indemnités possiblement dues à l'issue d'un litige ; des mises en conformité réglementaire d'ordre légal, fiscal, social, technique, répondre aux exigences liées à son statut d'ARUP (Association Reconnue d'Utilité Publique)
- Supporter financièrement des chantiers stratégiques permettant de répondre aux évolutions technologiques
- Garantir la sécurité de l'association et de ses membres face à des situations exceptionnelles : crise grave d'ordre économique, sanitaire, social
- Financer un projet à même d'optimiser sa visibilité
- Investir dans des chantiers visant à assurer la pérennisation et la stabilité de l'association.

Sur l'exercice 2024 :

- 1- Renouvellement d'une réserve pouvant permettre en cas de crise économique et sociale grave, susceptible d'obliger l'association à envisager un plan social, d'avoir une autonomie de fonctionnement de 6 mois. Lui laissant le temps nécessaire à une adaptation managériale et budgétaire, sans engager des crédits, et ainsi de sauvegarder les emplois.
- 2- Réserve pour le règlement d'indemnités pouvant être dues à l'issue d'un litige en cours.
- 3- En 2024, une partie de ses réserves a été affectée à la célébration des 50 ans de l'ACAT-France. Une opportunité d'organiser des événements, de réaliser des supports pérennes en lien avec les actions afférentes au mandat de l'ONG, à créer des outils et supports d'éducation aux droits de l'Homme.
- 4- La refonte de son site Internet.
- 5- Le recrutement de deux organisations de droit privé de consulting aux fins de mener un projet de réorganisation de l'association baptisée en Assemblée générale 2024 : *Demain l'ACAT.*

*AGEFIPH : Association nationale de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

AGISSEZ AVEC NOUS !

DIFFUSEZ CHAQUE MOIS NOTRE PÉTITION « L'APPEL DU MOIS », EN SOUTIEN À UNE VICTIME

Contactez Franck Hurel : franck.hurel@acatfrance.fr ou au 01 40 40 71 20

RETROUVEZ NOS CAMPAGNES SUR www.acatfrance.fr/agir

SUIVEZ NOS ACTIONS CULTURELLES, NOS MÉDITATIONS ET NOS PRIÈRES SUR www.acatfrance.fr/ressources/

ALLEZ SUR NOTRE NOUVEAU SITE INTERNET

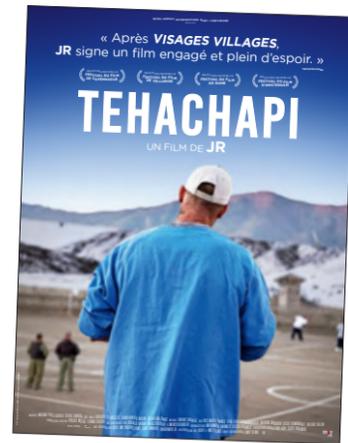
Le site institutionnel de l'ACAT-France www.acatfrance.fr répertorie toutes les informations utiles aux actions entreprises : appels hebdomadaires à mobilisation, publications, communiqués de presse, et articles d'actualité.

ADHÉREZ <https://jesoutiens.acatfrance.fr/adhesion>

AIDEZ-NOUS FINANCIÈREMENT

La générosité des femmes et des hommes de conviction et d'engagement assure l'essentiel des ressources financières indispensables pour l'ACAT-France. Cette indépendance financière garantit son indépendance d'action.

<https://jesoutiens.acatfrance.fr/don>



INFORMEZ-VOUS !

DÉCOUVREZ HUMAINS SUR www.acatfrance.fr/notre-magazine

LE MAGAZINE CHRÉTIEN DES DROITS DE L'HOMME

Il décrypte l'actualité, analyse en profondeur les grands thèmes liés aux droits humains, donne la parole aux victimes et à ceux qui les défendent.

Humains est un espace de réflexion et d'action, c'est un outil de veille, de décryptage et d'engagement.

ABONNEZ-VOUS SUR <https://jesoutiens.acatfrance.fr/abonnement>

4 numéros par an - 12 € la première année, puis l'abonnement passe à 28 € les années suivantes.



ABONNEMENT POUR 1 AN 12 €

Dans chaque numéro, un dossier thématique

Des articles de fond pour cogiter et s'engager

Des articles pratiques pour agir

Des ressources pédagogiques à partager



**CE N'EST PAS
DE VOTRE FAUTE
SI LA TORTURE EXISTE,**

**MAIS SI ELLE RECULE
C'EST GRÂCE À VOUS.**

MERCI !

www.acatfrance.fr

 ACAT France

 [acat-france.bsky.social](https://bsky.app/profile/acat-france.bsky.social)

 [acat_france](https://www.instagram.com/acat_france)

 ACAT



Ne pas jeter sur la voie publique